



Bilan 2013

L'activité de l'Etat en Champagne-Ardenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE



Comme préfet de la région Champagne-Ardenne depuis le 4 février 2013, je me suis attaché à mettre en œuvre les priorités gouvernementales et à privilégier les actions de nature à renforcer l'attractivité de la région.

L'année 2013 est d'abord celle d'une mobilisation en faveur de l'emploi.

Les services de l'Etat ont consacré des moyens importants en 2013 aux mesures de soutien et de retour à l'emploi, visant plus particulièrement les jeunes, les seniors, les chômeurs de longue durée et la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi. Cela s'est traduit par une amplification des dispositifs des contrats aidés, notamment les emplois d'avenir qui ont permis à 1 938 jeunes champardennais, peu ou pas diplômés, souvent issus des quartiers sensibles ou des territoires vulnérables, d'accéder à un emploi et à une formation.

L'année 2013 a également été une année marquée par le « choc de simplification », annoncé le 28 mars 2013 par le Président de la République.

La modernisation de l'action publique poursuit sa montée en puissance autour d'un double objectif réaffirmé : renforcer l'efficacité des services publics à l'attention notamment des entreprises et contribuer à l'effort de redressement des finances publiques.

Le comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP), réuni le 17 juillet, a proposé d'engager 8 expérimentations. Une des propositions de la Champagne-Ardenne, le « Certificat de Projet – Autorisation Unique », s'appliquant aux procédures ICPE « Installations

Classées pour la Protection de l'Environnement » a été retenue. Elle concerne les industries, les carrières, les parcs éoliens, les bâtiments d'élevages.

La loi du 2 janvier 2014 habilitant le gouvernement à simplifier la vie des entreprises confirme la mise en œuvre de l'expérimentation pour une durée de 3 ans, à compter d'avril 2014.

En lien aussi avec la modernisation de l'action publique, la DREAL Champagne-Ardenne (c'est l'une des rares en France) a obtenu fin septembre 2013, la certification de son système de management de l'environnement selon la norme ISO 14001 qui vient compléter sa certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses missions.

Les services de l'Etat en Champagne-Ardenne sont ainsi reconnus pour leur mobilisation, leur créativité et leur capacité à adapter leurs méthodes de travail pour un meilleur service rendu à l'usager.

L'Etat a par ailleurs poursuivi en 2013 son implication dans les domaines structurants et essentiels pour l'avenir de la Champagne-Ardenne, en concertation et en partenariat avec les acteurs de la région (collectivités, entreprises, associations,...). Je vous propose de prendre connaissance de ces actions : ce rapport d'activités vous permettra de mesurer l'engagement quotidien des agents de l'Etat au service de nos concitoyens dans la région.

Pierre DARTOUT
Préfet de la région Champagne-Ardenne
Préfet de la Marne

1

L'action de l'Etat en faveur de la croissance du territoire

Renforcer la compétitivité des entreprises

Le soutien aux entreprises

Focus : Le projet « super calculateur Roméo »

Focus : Les assises de l'installation des jeunes agriculteurs

Focus : Les assises de l'entrepreneuriat au féminin

Le bilan du Commissaire au redressement productif

Agir en faveur de l'emploi

Deux dispositifs clés en 2013 : les emplois d'avenir et le contrat de génération

La protection de l'emploi

Focus : Le parrainage, événement du 7 février 2013 « jeunes, entreprises et parrainage »

La lutte contre les inégalités sociales et l'aide à l'insertion, facteurs de croissance

Vers une réussite de parcours

Vers une réduction des inégalités et une prévention de la santé

Focus : L'égalité professionnelle au travail

2

L'action de l'Etat en faveur de l'attractivité régionale

Développer et moderniser les infrastructures

Les infrastructures de transport

Les autres infrastructures

Le déploiement du numérique en Champagne-Ardenne

Focus : Le recensement par voie dématérialisée

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Le plan Musées

Les travaux de restauration des bâtiments et monuments emblématiques de la région

Focus : Candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO

Focus : Les médiathèques

Agir en faveur de l'environnement, du développement durable et de l'agriculture

Les dispositifs déployés sur la région

L'avenir de l'agroalimentaire et de la filière bois

Focus : Les trophées de l'Agriculture durable

Focus : L'autorité environnementale

3

L'action de l'Etat en faveur de l'élaboration et du suivi des contractualisations

Une élaboration partenariale des contractualisations 2014-2020

Le Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013

Les fonds européens 2007 - 2013

Une fin de programmation active en 2013

Communication sur les fonds européens

Focus : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)



1

**L'action
de l'État**
en faveur de
la croissance
du territoire

Renforcer la compétitivité des entreprises

Le soutien aux entreprises

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Trente-cinq mesures concrètes en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi ont été annoncées le 6 novembre 2012 par le Gouvernement. Elles portent notamment sur l'allègement du coût du travail, la stimulation de l'innovation et de l'exportation ainsi que le soutien à l'emploi des jeunes.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

L'une des mesures phares du pacte est le CICE. Il doit permettre aux entreprises d'embaucher, d'investir et de gagner des parts de marché en améliorant leur compétitivité.

Il s'agit d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013 (ou un versement du Trésor public quand l'entreprise ne paie pas d'impôt).

Le CICE s'applique depuis le 1^{er} janvier 2013. Il devrait atteindre 20 milliards d'euros par an au plan national à compter de l'exercice 2014, représentant une baisse des coûts pour les entreprises d'environ 4 % en 2013, puis 6 % à partir de 2014 de la masse salariale brute en dessous de 2,5 SMIC.

L'ampleur de ce Pacte et le nombre des mesures qu'il contient, ont nécessité une mobilisation des services de l'État ainsi que des principaux acteurs économiques du territoire pour en expliquer le contenu aux entreprises et à l'ensemble des parties prenantes. A cet effet, une réunion de présentation du pacte et de ses différents dispositifs, pilotée par le Préfet de Région et associant

la DIRECCTE et la DRFIP, a été organisée le 13 mars 2013.

Pour l'année 2013, le nombre de dossiers déposés en Champagne Ardenne s'établit à 224 pour un montant total de 14 848 932,08 €, soit une moyenne de 22 dossiers par mois.

Ils se répartissent en nombre et en montant comme suit :

- 53 pour les Ardennes pour 2 786 960 €
- 44 pour l'Aube pour 3 260 972,08 €
- 85 pour la Marne pour 6 479 977 €
- 42 pour la Haute Marne pour 2 321 023 €.

 www.economie.gouv.fr

Le Crédit d'Impôt Innovation

Le crédit d'impôt innovation (CII) est un nouveau dispositif d'aide aux PME innovantes instauré par la loi de finances 2013 qui complète le crédit d'impôt recherche (CIR) et vise à soutenir les PME qui engagent des dépenses pour innover et industrialiser des produits innovants.

Concrètement, lorsque les conditions sont remplies, une PME ayant engagé jusqu'à 400 000 euros de dépenses d'innovation ou de design pourra recevoir un crédit d'impôt de 20%, c'est-à-dire une baisse du coût des dépenses réalisées en faveur de l'innovation.

 www.economie.gouv.fr

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi



La Banque Publique d'Investissement (BPI)

C'est un groupe public, institué au service du financement et du développement des entreprises et qui regroupe les structures suivantes : OSEO, CDC Entreprises, le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement), le FSI Régions et Ubifrance.

Elle agit en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les Régions.

L'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations en sont les co-actionnaires, à part égale.

La mission de la BPI est de financer des projets de long terme d'innovation, d'amorçage, d'internationalisation, de développement, de mutation et de transmission d'entreprises.

Elle oriente son action en direction des très petites entreprises, des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire plus particulièrement du secteur industriel afin de soutenir la stratégie de développement de filières et la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

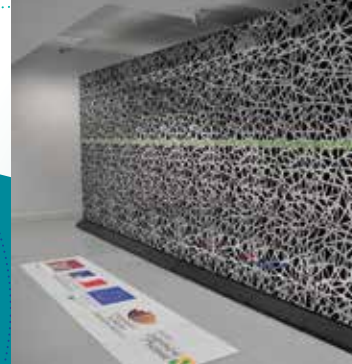
Dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, la BPI propose aussi le préfinancement du CICE pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises en région.

Inaugurée le 26 juin 2013, la BPI Champagne-Ardenne, dispose d'un comité régional d'orientation.

Au sein de ce comité, le Directeur régional des finances publiques et le Commissaire au redressement productif y représentent l'Etat.

Son rôle est de formuler un avis sur l'action de BPIFRANCE dans la région et de s'assurer de la cohérence avec la stratégie de développement économique régionale, en associant les acteurs économiques du territoire.

Le Supercalculateur Roméo



ROMEO UN SUPERCALCULATEUR DE CLASSE MONDIALE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

L'université de Reims Champagne-Ardenne a bénéficié en 2013 de plus d'un million d'euros de fonds européens de développement régional (FEDER) pour s'équiper d'un supercalculateur de classe mondiale.

Supercalculateur hybride le plus puissant de France (151ème mondial) et 5ème le plus « développement durable » au monde pour ses performances énergétiques, il est le fruit de plus de dix années de collaborations avec quelques-uns des plus grands acteurs informatiques du monde, tels que le géant américain NVIDIA et le français BULL.

Ce qui se conçoit, se fabrique, est généralement expérimenté en amont dans les laboratoires selon des procédés qui peuvent être coûteux. Il est aujourd'hui possible de réaliser ces opérations plus vite et de manière plus approfondie avec cet ordinateur mis à disposition des chercheurs de l'URCA, des universités partenaires, mais aussi des PME industrielles.

Cet outil permettra de révolutionner la recherche sur des sujets aussi divers que les mathématiques appliquées, la formation des bulles de champagne, les effets secondaires de nouvelles molécules thérapeutiques ou encore la modélisation de modèles automobiles telle que la nouvelle Peugeot 308.

Inauguré à Reims le 17 décembre, il contribuera à la compétitivité industrielle de la région et au rayonnement de l'université et de l'agglomération.



1^{er}

SUPERCALCULATEUR
DE FRANCE

151^e

AU TOP 500 MONDIAL
À LA CONFÉRENCE DE
DENVER DE NOVEMBRE
2013

5^e

RANG MONDIAL AU
GREEN 500 POUR SES
PERFORMANCES
ÉNERGÉTIQUES

150

UTILISATEURS
ACADÉMIQUES
ET INDUSTRIELS



L'APPEL À PROJET « INVESTIR POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE »

L'appel à projet « investir pour la formation en alternance » du programme des investissements d'avenir, dont l'opérateur est la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), vise à soutenir des projets innovants de développement de l'apprentissage comportant un partenariat renforcé entre industriels, acteurs de la formation, établissements de recherche et collectivités..

Pour la région Champagne-Ardenne, 400 places supplémentaires d'alternants et 84 logements ont été financés dans le cadre de deux projets (Premica à Reims et Centre Pasteur à Bétheny) correspondant à un engagement de près de 6,6 M € de la part de l'Etat.

Le programme des investissements d'avenir, un engagement de l'Etat pour renforcer l'investissement dans quatre secteurs prioritaires : l'enseignement supérieur et la recherche, les industries et les PME, le développement durable et l'économie numérique

Lancé en 2010, il a permis de consolider plusieurs domaines en voie de structuration en région Champagne-Ardenne. Par l'effet de levier qu'il procure, le programme des investissements d'avenir permet d'accroître l'impact des projets d'innovation sur le territoire.

C'est le cas, pour la thématique enseignement supérieur et recherche, avec le supercalculateur Roméo désormais opérationnel, ou la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) Grand Est, dont est membre l'Université des

Technologies de Troyes, en cours de constitution. La SATT Nord est désormais bien implantée, et contribue d'ores et déjà à la maturation des projets de recherche de l'Université Reims Champagne-Ardenne (URCA) vers les entreprises (1,4 M€ en 2013).

Le centre de formation Premica a été inauguré le 25 octobre 2013 en présence de Monsieur Louis Gallois, Commissaire Général à l'Investissement (cf. encadré)

Sur le volet industries et PME, le volume de programmation des contrats de développement participatif et des prêts verts en région Champagne-Ardenne est soutenu. En 2013, quatre Aides à la Réindustrialisation (ARI) ont été octroyées. Les bénéficiaires : Axon Câble, Forges de Courcelles, Hachette et Driout et le Bronze Industriel.

La création de la SAS Sinfoni, porteur du Projet Structurant des Pôles de Compétitivité (PSPC) éponyme a été effective en juillet dernier, dont l'objet est la structuration de la filière fibres végétales en liaison avec le pôle de compétitivité Industrie Agro-ressources.

Enfin, sur la partie développement durable, les projets VENTEEA, Smart Z.A.E. et Flyprod contribuent à la structuration des acteurs de la filière énergie renouvelable et stockage de l'énergie en région Champagne-Ardenne.



Signature du PRIE de Champagne-Ardenne le 31 janvier 2014 -

© DIRECCTE



www.investissement-avenir.gouvernement.fr



Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) de Champagne-Ardenne a été signé le 31 janvier 2014 au Conseil régional

Les signataires sont le Conseil régional, l'État (DIRECCTE et Douanes), CCI Champagne-Ardenne, Ubifrance, Bpifrance, la COFACE, le comité régional des conseillers du commerce extérieur de la France, les pôles de compétitivité Industrie Agro-Ressources (IAR) et Materialia.

Dans cette convention régionale relative à l'international, les partenaires partagent l'ambition d'identifier, de soutenir et de suivre en commun un nombre croissant d'entreprises en vue de favoriser leur développement à l'export.

Parmi huit grandes actions lancées pour accompagner les entreprises dans leur stratégie d'ouverture aux nouveaux marchés internationaux, signalons l'adoption d'une bannière commune « Champagne-Ardenne International » qui permet de simplifier l'offre internationale proposée aux entreprises.

 www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr
 www.champagne-ardenne-export.com

Le Comité Régional de Développement de l'Economie (CRDE)

Réunit sous la présidence du Préfet de région et organisé par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), le CRDE permet aux différents acteurs de l'économie régionale d'échanger sur la situation de la région : conjoncture, financement de l'économie, marché de l'emploi...

En 2013, il a eu à traiter aussi le Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, ainsi que la mise en œuvre du CICE et des Contrats de génération en région Champagne-Ardenne.

Il s'est réuni à 8 reprises en région Champagne-Ardenne.

Outre le Préfet de région et le DRFIP, les membres de ce comité sont la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, BPI France, la DIRECCTE, l'URSSAF, les préfectures des départements de la région, les représentants des branches professionnelles comme le MEDEF, la CGPME, l'UPA, la Fédération du bâtiment, les chambres consulaires, les représentants des réseaux bancaires ainsi que l'INSEE depuis cette année.



LES ASSISES DE L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

A la demande du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, les Assises de l'installation ont été lancées en Champagne-Ardenne le 3 avril 2013 afin de contribuer à la réflexion nationale pour construire une politique de l'installation renforcée et renouvelée, favoriser une dynamique régionale pour accroître le nombre d'installations.

En complément d'un questionnaire élaboré au niveau national qui a permis de recueillir les contributions des différents acteurs de l'installation en agriculture, une journée de concertation et de débats a été organisée conjointement avec le Conseil régional le 28 mai 2013.

Plus de 80 acteurs concernés par le renouvellement des générations et la politique de l'installation y ont participé et ont réfléchi sur les thématiques structurantes : foncier et transmission, outils financiers, accompagnement des porteurs de projets, gouvernance.

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une synthèse régionale qui a alimenté les réflexions nationales sur le nouveau cadrage de la politique d'installation en agriculture.



www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr

+4,3%

C'EST L'ÉVOLUTION
DES EXPORTATIONS
PAR RAPPORT
À L'ANNÉE 2012

-6,7%

C'EST L'ÉVOLUTION
DES IMPORTATIONS
PAR RAPPORT
À L'ANNÉE 2012

CES ÉVOLUTIONS
INVERSES ONT CONDUIT
À UNE AMÉLIORATION
DU SOLDE DE LA
BALANCE COMMERCIALE
RÉGIONALE QUI ATTEINT
+2,7 MDS€, ET DU TAUX
DE COUVERTURE
DES EXPORTATIONS
SUR LES IMPORTATIONS
(135%).

Les contrats de revitalisation site Défense (CRSD)

Dans le cadre de la réforme de la Défense, un plan ambitieux de redynamisation des territoires touchés par les restructurations militaires est en place depuis 2008.

L'objectif est de recréer à terme un volume d'emplois et d'activités comparables à celui supprimé par ces restructurations, au moyen de contractualisations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Les outils d'accompagnement territorial

- Cession des emprises aux collectivités territoriales à l'euro symbolique
- Exonération fiscale et sociale pour les entreprises afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques dans ces territoires
- Intégration de plusieurs sites dans les zones pouvant bénéficier d'aides à finalité régionale, ou du programme de relocalisation d'administrations.
- Mobilisation du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), du fonds pour les restructurations de la défense (FRED), du fonds national de revitalisation des territoires (prêts participatifs) et du fonds d'accompagnement des communes touchées par les restructurations militaires.

En région Champagne-Ardenne, 4 contrats ont ainsi été signés bénéficiant d'enveloppes réservées FNADT/ FRED :

- **CRSD de GIVET** : signé en février 2009 pour une durée de trois ans et prolongé ensuite de deux années (jusqu'en février 2014), il a ainsi permis la création de 87 emplois (objectif : 80) et le maintien de 434 emplois (objectif 350) - 14 688 810 € d'investissements prévus pour 5 millions d'euros FNADT/FRED.
- **CRSD de LANGRES** : signé en février 2010 et prorogé jusqu'en février 2015, objectif 60 créations d'emplois et maintien de 150 emplois - 6 110 000 € d'investissements prévus pour 2 millions d'euros FNADT/FRED.
- **CRSD de l'ex BA 112** : signé en juillet 2013 avec pour objectif la création de 363 emplois directs et 90 emplois indirects et induits- 13 065 000 € d'investissements prévus pour 3 millions d'euros FNADT/FRED.



L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Des assises régionales ont été organisées le 23 mai 2013 et ont rassemblé une centaine d'acteurs et partenaires régionaux du secteur de la création d'entreprises.

Afin de favoriser et développer l'entrepreneuriat féminin, une convention a été signée le 11 juillet 2013 entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie Champagne-Ardenne.

Un outil financier, le FGIF - fonds de garantie à l'initiative des femmes - est disponible pour aider les femmes à financer leurs projets.

Pour en savoir plus : DRDFE - Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité : 03 26 27 40 60
email : droits-des-femmes@champagne-ardenne.pref.gouv.fr

Un prix « Talents de femmes » est également remis chaque année à une créatrice : Madame Corinne REMONGIN, du département de la Haute-Marne a été lauréate en 2013 pour son activité de services à la personne

11 juillet 2013 -
signature de la
convention entre l'Etat,
la Caisse des Dépôts
et Consignations, le
Conseil régional et la
Chambre de Commerce
et d'Industrie
Champagne-Ardenne



- **Plan local de redynamisation pour le département de la Marne, sites de Châlons-en-Champagne et Mourmelon** : signé en juillet 2013 avec pour objectif la création ou le maintien d'environ 370 emplois à terme - 12 379 570 € d'investissements prévus pour 1,5 millions d'euros FNADT/FRED.

La publicité des dispositifs mise en place dans le cadre de ces restructurations a été réalisée par les chambres de commerce et d'industrie afin d'accompagner les porteurs intéressés par l'offre foncière dans le cadre de projets de créations ou d'extensions de leurs activités économiques.



www.datar.gouv.fr



LES DEPENSES DE L'ETAT EN 2013 EN CHAMPAGNE-ARDENNE

■ **2,1 milliards d'euros ont été payés pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat en Champagne-Ardenne** avec un délai moyen de 15,22 jours. A comparer aux données 2012 : 2,01 milliards €, pour un délai moyen de 16,85 € jours.

■ **1,6 milliards d'euros ont été payés au titre des rémunérations des fonctionnaires d'Etat en Champagne-Ardenne** (coût total employeur - année pleine), ce qui est stable par rapport à 2012.

NB : Ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus, les dépenses militaires, les dépenses de la Police et de la Gendarmerie, les dépenses du ministère de la Justice, les dépenses des Douanes et droits indirects, et les dépenses de l'INSEE.



www.economie.gouv.fr

Etude sur les filières vertes stratégiques

Dans un contexte de mutation vers une économie à faible teneur en carbone et de transition vers une économie verte, la DREAL a piloté avec le Conseil régional deux études pour guider la réflexion sur les priorités d'action en faveur de la croissance verte et accentuer le nombre d'emplois créés en Champagne-Ardenne.

L'étude prospective sur les filières vertes stratégiques en Champagne-Ardenne a permis d'identifier les cinq filières vertes essentielles pour la région. Il s'agit de :

- La chimie du végétal
- Le bâtiment à faible impact environnemental
- L'éolien
- Les matériaux bio-sourcés
- La biomasse énergie.

Pour chacune de ces filières, des leviers d'actions nécessaires à leur développement économique ont été proposés, comme par exemple la spécialisation de la filière "chimie du végétal" sur les segments à forte valeur ajoutée (cosmétiques, détergents, bioplastiques), ou, pour l'éolien, la détection des innovations en matière de déconstruction, d'optimisation et de réutilisation des machines. Les résultats de cette étude ont notamment permis d'alimenter les réflexions préparatoires à l'élaboration des documents contractuels (CPER et PO FEDER) pour la période 2014-2020, pour les volets "transition écologique et énergétique" et "économie à faible teneur en carbone".

Par ailleurs, l'étude prospective du développement de la filière bois dans le domaine de la construction s'est quant à elle intéressée aux enjeux, forces et faiblesses de cette filière et a dégagé un plan d'actions pour son développement. Parmi les mesures principales préconisées pour l'horizon 2020, on peut citer la réalisation d'une large campagne de communication auprès des acteurs de la filière, ou encore la création d'une cellule économique pour la filière bois-construction, avec l'ambition à plus long terme de développer un cluster industriel.



www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

Bilan du Commissaire au redressement productif en 2013

Nommés dans chaque région de France métropolitaine, les commissaires au redressement productif interviennent sous l'autorité des préfets de région pour aider les entreprises en difficulté. Ils s'emploient à les détecter, le plus en amont possible, via une cellule régionale de veille et d'alerte précoce. L'action en réseau constitue la règle d'or des commissaires au redressement productif, et c'est en associant les administrations, les collectivités, les agences, les chambres consulaires et toutes les parties prenantes de la vie de l'entreprise que les solutions sont trouvées.

Au cours de l'année 2013, 82 nouveaux dossiers ont été traités par le Commissaire au redressement productif, représentant 6 992 emplois.

48 dossiers ont été résolus (sur des dossiers entrés en 2012 et en 2013), représentant près de 7 500 emplois préservés ou créés, principalement dans la Marne et les Ardennes.

Début 2014, une centaine de dossiers reste en cours de traitement.

Pour saisir le commissaire au redressement productif :
tél. 03 26 69 92 75, nicolas.fourrier@direccte.gouv.fr



www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr
www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr

Agir en faveur de l'emploi



FINANCEMENT DE 119 EMPLOIS D'AVENIR DANS LES STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES DE LA RÉGION

En 2013, l'ARS s'est beaucoup mobilisée sur le dispositif des Emplois d'Avenir, avec les services territoriaux de l'Etat (Préfecture, Direccte), Pôle emploi ainsi que l'association nationale pour la formation du personnel hospitalier. Elle a décidé de prendre en charge l'essentiel du reste à payer dans le cadre d'un appel à projets lancé en septembre 2013, destiné aux établissements et services médico-sociaux.



www.lesemploisdavenir.gouv.fr

Deux dispositifs clés en 2013 : les emplois d'avenir et le contrat de génération

La bataille pour l'emploi engagée par le Gouvernement s'est traduite par la mise en place et l'amplification des contrats aidés. Les publics concernés prioritairement sont les personnes éloignées de l'emploi ou en insertion professionnelle qu'elles soient jeunes, peu ou pas diplômées, ou habitant des quartiers sensibles.

Les emplois d'avenir

Les emplois d'avenir permettent à un jeune peu ou pas qualifié de bénéficier d'une première expérience professionnelle en signant un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans. Pendant son contrat, le jeune suit une formation pour apprendre un métier et ainsi préparer son insertion durable dans l'emploi.

Les bénéficiaires

Les jeunes de 16 à 25 ans, (moins de 30 ans s'il est reconnu travailleur handicapé), sans diplôme, peu ou pas qualifiés.

Les employeurs

Les collectivités territoriales, les associations, les établissements des secteurs des services à la personne, de l'animation socio-culturelle, du développement durable, mais aussi les entreprises.

L'État en région, avec l'ensemble des partenaires de l'emploi, s'est mobilisé pour assurer la réussite de ce dispositif.

Le Conseil régional ainsi que les partenaires de la formation professionnelle sont sollicités pour proposer des parcours d'accès à la qualification.

Au 31 décembre 2013, 1 938 contrats « emplois d'avenir » ont été signés, dont 822 dans les Ardennes,

480 dans l'Aube, 811 dans la Marne et 325 dans la Haute-Marne.

60,4 % de ces contrats aidés concernent le secteur non-marchand. 16 % des contrats bénéficient à des jeunes issus de ZUS et 33,7 % à des jeunes issus de ZRR.



www.lesemploisdavenir.gouv.fr

Le contrat de génération

Il répond à deux défis : l'embauche de jeunes en CDI pour accéder à un emploi stable et le maintien dans l'emploi des salariés seniors. Il permet la transmission des compétences et des savoir-faire. Il peut s'inscrire dans le cadre d'une reprise d'entreprise.

Tous les employeurs de droit privé sont concernés, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Au 31 décembre 2013, ce sont 335 contrats de génération qui ont été signés en Champagne-Ardenne (18 115 en France métropolitaine).

89 % de ces contrats concernent des entreprises de moins de 50 salariés et 11 % des entreprises de 50 à moins de 300 salariés.

Une aide de l'Etat de 4 000 € par an pour une durée de 3 ans est versée aux entreprises de moins de 300 salariés. Pour cela il faut :

- Embaucher en CDI un jeune de moins de 26 ans
- Maintenir en emploi un senior de 57 ans et plus, ou recruter un senior de 55 ans et plus.

La demande d'aide s'effectue en ligne.



www.contrat-generation.gouv.fr



271

JEUNES PARRAINÉS
DONT 125 JEUNES
DES QUARTIERS
POPULAIRES

221

PARRAINS
ET MARRAINES

76 555

EUROS DE
FINANCEMENT
DE L'ÉTAT (DRJSCS
ET DIRECCTE)



JEUNES, ENTREPRISES ET PARRAINAGE

Le parrainage constitue une mesure d'accompagnement concrète et efficace qui s'articule avec l'ensemble des dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes, comme l'un des instruments de lutte contre les discriminations et de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi.

Le dispositif Parrainage pour l'année 2013, a permis de soutenir le parcours de 271 jeunes dont 125 des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est porté par les missions locales de la région Champagne Ardenne.



20 janvier 2014 - signature de l'accord entre les partenaires sociaux, l'Etat et le Conseil régional pour sécuriser l'emploi et l'activité des entreprises

SÉCURISATION
DE L'EMPLOI ACCORD

L'homologation des Plans de Sauvegarde de l'Emploi

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 qui entérine les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, introduit de profondes modifications dans les procédures d'adaptation des entreprises.

Elle modifie en particulier les modalités d'encadrement, de réalisation et d'accompagnement des licenciements collectifs pour motif économique grâce à deux éléments novateurs dans ce domaine :

- Le renforcement du dialogue social lors d'une procédure de licenciement collectif puisque le projet peut être mis en œuvre dans le cadre d'un accord collectif majoritaire
- L'assurance de la qualité du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) car désormais, à défaut d'accord majoritaire, l'État est garant de cette qualité par une procédure d'homologation du PSE.

Cette refonte donne une portée plus importante au rôle des DIRECCTE. Celles-ci ont, d'une part, une possibilité d'injonction à l'employeur afin que ce dernier fournisse une information complète, et d'autre part, elles doivent mettre en place un dispositif de validation ou homologation des PSE.

La protection de l'emploi

L'accord entre les partenaires sociaux, l'État et le Conseil régional pour sécuriser l'emploi et l'activité des entreprises

L'année 2013 a permis d'aboutir à la signature le 20 janvier 2014, par le Préfet de région, le Président du Conseil régional et les représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, de l'un des tout premiers accords en France dans le champ des mutations économiques, issu de l'accord national du 9 octobre 2013.

Cet accord vise à accompagner les entreprises en baisse d'activité pour favoriser la formation en alternance ou pendant les périodes d'activité partielle. Il concerne aussi les entreprises qui connaissent des mutations économiques et technologiques en développant la qualification, la compétence et la polyvalence des salariés.

Il vise l'accompagnement de 2 000 salariés sur les années 2014 et 2015.

 www.travail-emploi.gouv.fr
 www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr

La lutte contre les inégalités sociales et l'aide à l'insertion, facteurs de croissance

13%
DES 18-65 ANS EN
DIFFICULTÉ AVEC
LES SAVOIRS
FONDAMENTAUX

100 000
PERSONNES EN
SITUATION
D'ILLETTRISME EN
CHAMPAGNE-ARDENNE

Vers une réussite de parcours

Lutte contre l'illettrisme : une grande cause nationale 2013

Une étape importante a été franchie en 2013, avec pour la première fois le lancement d'une campagne de communication nationale, relayée au niveau régional, afin de susciter une meilleure prise de conscience de ce phénomène.

Co-organisées par le SGAR et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et avec l'aide du centre de ressources du GIP ARIFOR, les assises régionales de l'illettrisme ont eu lieu le 5 septembre 2013, mobilisant près de 180 acteurs.

Ces rencontres, qui se sont déroulées lors de la 67^e foire de Châlons-en-Champagne, ont permis de souligner que les personnes concernées sont d'âges, de situations sociales, professionnelles, très différentes et que seule une action concertée, décrochée, impliquant tous ceux qui ont dans leur domaine de compétences l'éducation, la formation professionnelle, l'action sociale, culturelle, peut permettre d'améliorer le repérage et la prise en compte de ce public.

Les pistes suivantes ont été retenues :

- Établir un diagnostic de la situation en Champagne-Ardenne
- Capitaliser les initiatives menées dans le cadre du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme
- Mutualiser l'annuaire des acteurs des dispositifs

institutionnels et celui des acteurs associatifs

- Diffuser un outil de repérage de l'illettrisme auprès des prescripteurs et autres acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.



www.champagne-ardenne.gouv.fr

www.illettrisme-ressources.com

La lutte contre le décrochage scolaire

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 réaffirme la nécessité de lutter contre le décrochage scolaire et les sorties précoces sans qualification, se donnant pour objectif d'en diviser le nombre par deux. En 2013, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) du rectorat a pris en charge 1 424 élèves.



DÉFINITIONS

Illettrisme : adulte qui a été scolarisé mais qui n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul et qui doit réapprendre, renouer avec les formations de base.

Alphabétisation : adulte qui n'a jamais été scolarisé.

Apprentissage du français : nouvel arrivant en France qui doit apprendre le français en tant que nouvelle langue, c'est le « français langue étrangère » dont l'apprentissage est prévu dans le cadre de la politique linguistique en faveur des migrants.



ORIENTATION POUR TOUS

Pôle information et orientation
sur les formations et les métiers

47

STRUCTURES LABELLISÉES
« ORIENTATION POUR
TOUS » EN
CHAMPAGNE-ARDENNE
AU 31 DÉCEMBRE 2013

Ainsi, 580 élèves non diplômés ont bénéficié d'un accompagnement spécifique à compter du jour de la rentrée de septembre 2013 jusqu'aux vacances de la Toussaint.

82% de ces jeunes ont repris un parcours de formation initiale (47% avant la mise en place des Sessions d'Accueil Scolaire (SAS) en 2010).

Il s'agit de faire le point sur les acquis scolaires, les compétences et de construire le projet d'orientation du jeune. En lien avec l'équipe éducative de l'établissement qui accueille les jeunes, ces SAS-Bilan sont animées par des coordonnateurs de la MLDS, des conseillers d'orientation psychologues et des enseignants.

À la rentrée 2013, ces SAS ont été rendus permanents et concernent tant les décrocheurs que les élèves en risque de décrochage. Ils permettent une prise en charge individualisée construite sur la participation à différents modules :

- Un atelier individualisé en enseignement général permet d'acquérir ou de renforcer les compétences fondamentales
- Un module de remobilisation permet de redonner du sens aux apprentissages à travers la réalisation d'un projet transversal
- Un module « orientation » vise à construire un projet personnel et professionnel
- Des modules acquisition de compétences professionnelles permettent la préparation d'un diplôme
- Le module « compétences sociales » vise à renforcer la capacité de ces jeunes à évoluer positivement dans le milieu scolaire, social et professionnel.

La labellisation de structures « Orientation pour tous »

Le service public de l'orientation (SPO) tout au long de la vie « est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux » (loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie). Ces éléments ont été déclinés dans un accord régional signé le 20 septembre 2012.

Dans ce contexte, le Préfet de la région Champagne-Ardenne a attribué en 2013 le label « Orientation pour tous - Pôle information et orientation sur les formations et les métiers » à des structures que sont les Espaces métiers, les agences Pôle emploi, les Missions locales, les Points ou Bureaux information jeunesse (PIJ/BIJ) et les Centres d'information et d'orientation (CIO) de la région.

Ont ainsi été labellisés par exemple les BIJ de Troyes, Langres, les CIO de Reims, Rethel, Saint-Dizier...



www.orientation-pour-tous.fr

Le plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés de Champagne-Ardenne

Il a été signé le 14 novembre 2012. Le 18 avril 2013, s'est tenu le premier comité d'orientation régional qui a réuni près d'une centaine de personnes autour de la problématique de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.



www.education.gouv.fr

4 045

ÉLÈVES
DÉCROCHEURS
EN AVRIL 2012

2 510

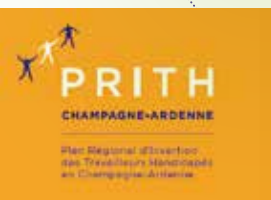
ÉLÈVES
DÉCROCHEURS
EN OCTOBRE 2013

82%

TAUX D'ÉLÈVES
RE-SCOLARISÉS



Le plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés de Champagne-Ardenne
Comité d'orientation régional du 18 avril 2013
source DIRECCTE



Au cours de cette journée, la DIRECCTE a présenté un état des lieux de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail et en emploi en Champagne-Ardenne.

Le prochain Pacte territorial pour l'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques a été présenté et une Charte partenariale pour l'insertion des personnes handicapées par le biais du travail temporaire a été signée.

Le dispositif « Alternance pour tous »

L'insertion professionnelle des personnes handicapées et le développement de l'accès à l'alternance constituent des priorités partagées par les institutions de Champagne-Ardenne dans le cadre des politiques de formation, d'emploi et de santé.

En 2012, seulement 48 contrats en alternance ont été conclus pour des personnes en situation de handicap sur 8 665 contrats « tout public », soit 0,6%.

En septembre 2013, les acteurs du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés de Champagne-Ardenne ont lancé un nouveau dispositif régional intitulé « Alternance pour tous », cofinancé par la Direccte et l'Agefiph durant trois années (septembre 2013 à septembre 2016).



www.handipole.org



Le projet académique

Le projet académique affirme les priorités que l'académie de Reims s'est fixées pour les quatre prochaines années, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. Il constitue le cadre partagé qui doit orienter l'action de tous, qu'elle soit individuelle ou collective, en proposant des actions concrètes au cœur de la classe. Afin de donner une meilleure lisibilité au périmètre de ces actions, l'académie a fait le choix de les hiérarchiser et de les répartir en quatre axes : le parcours des élèves, les apprentissages des élèves, l'action des personnels, l'action de l'institution.

Issu d'une large consultation auprès de tous les personnels de l'académie via l'intranet académique, le projet a été formellement présenté aux organisations syndicales représentatives lors d'un comité technique académique en juillet 2013. Conscient que le projet doit vivre et évoluer pour atteindre ses objectifs, le recteur Philippe-Pierre Cabourdin tient à ce qu'une évaluation soit réalisée et présentée annuellement aux représentants du personnel. Ce grand projet est complémentaire et vient accompagner les grands changements de l'école pour en faire une Institution plus juste, plus exigeante, capable de réduire les inégalités et d'améliorer le niveau de qualification et d'insertion de tous les élèves.

Le projet académique est diffusé dans les écoles, collèges et lycées de l'académie. Il est également téléchargeable sur les sites internet et intranet de l'académie. En complément de la version intégrale, une version synthétique du projet est également proposée.



www.ac-reims.fr

Le parcours d'éducation artistique et culturel : démocratisation culturelle et égalité des chances

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a inscrit durablement l'éducation artistique et culturelle dans la scolarité. Les enseignements sont complétés par la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, mis en œuvre en étroite partenariat avec les collectivités, et en association avec les acteurs du monde culturel et associatif.

Les services de l'État (la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le rectorat) construisent conjointement ce parcours sur le territoire en s'appuyant sur : **les enseignements de spécialités en lycée** (option danse, théâtre, cinéma et arts du cirque), les projets fédérateurs (Projets artistiques globalisés, résidences d'artistes, Programmation culturelle d'établissement mise en œuvre par l'Office régional culturel de Champagne-Ardenne) et **les dispositifs d'éducation à l'image**.

L'intervention de la DRAC se prolonge **à l'université** grâce à un partenariat historique de soutien aux unités d'enseignement transversales culturelles, et aux ateliers de pratique amateur ainsi que, **en hors temps scolaire, avec le Plan territorial d'éducation artistique** mis en œuvre dans les quartiers de la politique de la ville (appels à projet du Contrat urbain de cohésion sociale).

Sur l'ensemble de ces dispositifs, la DRAC mobilise les structures, les lieux et équipes artistiques agréées par le ministère de la culture.

En 2013, l'État et les collectivités ont renouvelé ensemble leurs engagements dans la co-construction de cette politique publique afin de corriger les inégalités d'accès à l'art et à la culture des jeunes.

Ainsi, dans les lycées, un accord cadre met l'accent sur l'amélioration de la coordination des dispositifs de l'État et de la Région.

Vers une réduction des inégalités et une prévention de la santé

Conférence régionale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adopté le 21 janvier 2013 lors du Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions. Ce plan s'articule autour de 3 grands axes de réforme : réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser ces acteurs.

Afin de favoriser l'appropriation de la politique de solidarité du Gouvernement par les acteurs de terrain, une mission de suivi, d'évaluation et de déclinaison territoriale du plan a été confiée par le Premier ministre à Monsieur François Chérèque, Inspecteur Général des Affaires Sociales.

Dans son instruction du 7 juin 2013, le Premier Ministre souhaitait que ce plan interministériel soit partagé lors de rencontres territoriales, s'appuyant sur une mobilisation forte des Préfets et des Conseils généraux. L'objectif de ces échanges était de permettre l'appropriation du plan par les acteurs publics, les associations et les citoyens, et le lancement de son déploiement opérationnel.

En Champagne-Ardenne, des conférences départementales se sont déroulées fin novembre, en prenant appui sur un état des lieux de la pauvreté réalisé par l'INSEE. Les Préfets de département ont priorisé trois axes majeurs de travail : pauvreté et jeunesse, pauvreté en zones urbaines et zones rurales (villes petites et moyennes). Une conférence régionale s'est déroulée le 13 décembre 2013 à Châlons-en-Champagne en présence du Préfet de région et de Monsieur François Chérèque pour restituer les travaux et préparer des priorités du Plan en région.



Conférence régionale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 13 décembre 2013



Forum régional
11 février 2014 à Reims
la Stratégie Nationale
de Santé

- En 2011, 15,5% des champardennais vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 977 euros par mois). Ce taux de pauvreté situe la Champagne-Ardenne au 6^e rang des régions françaises les plus défavorisées
- Entre 2008 et 2011, le taux de pauvreté a progressé de 1,5 point, davantage qu'au niveau national (+1,2 point)
- Sur cette même période, le taux de pauvreté des jeunes Champardennais de moins de 20 ans à nettement progressé (+3,3 points) : 23,5 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté.

 www.champagne-ardenne.drjscs.gouv.fr

La Stratégie Nationale de Santé : combattre les inégalités de santé et adapter le système de santé aux nouveaux besoins des patients

Le 23 septembre 2013, la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Marisol Touraine, a présenté les grandes orientations de la stratégie nationale de santé (SNS). Ces orientations définissent le cadre de l'action publique pour les années à venir, afin de combattre les injustices et les inégalités de santé comme d'accès au système de soins.

Elle intègre les travaux récents engagés par le Gouvernement, notamment le Pacte de confiance à l'hôpital et le Pacte Territoire Santé.

La stratégie nationale de santé mobilise l'ensemble des acteurs autour d'une ambition forte - refonder le système de santé - avec 3 axes prioritaires :

- Miser sur la prévention
- Organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès
- Développer la démocratie sanitaire

Dans le cadre du projet du gouvernement de mettre en place un Service Public d'Information en Santé (SPIS), l'ARS Champagne-Ardenne s'est mobilisée sur le thème de la démocratie sanitaire, de l'information et des droits des patients, dans la perspective du forum régional organisé le 11 février 2014 à Reims. Le SPIS est l'une des composantes de la SNS.

 www.ars.champagne-ardenne.sante.fr

Pacte Territoire Santé : 12 engagements pour lutter contre les déserts médicaux

La baisse du nombre de médecins sur certains territoires et les difficultés d'accès aux soins qui en résultent, ont conduit la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, à lancer le Pacte Territoire Santé, qui repose sur 12 engagements :

- Un stage de médecine générale pour 100 % des étudiants
- 1 500 bourses d'engagement de service public d'ici 2017
- 200 praticiens territoriaux de médecine générale dès 2013
- Un « référent installation » unique dans chaque région
- Développer le travail en équipe
- Rapprocher les maisons de santé des universités
- Développer la télémédecine
- Accélérer les délégations de tâches
- Garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes d'ici 2015
- Permettre aux professionnels hospitaliers/salariés d'appuyer les structures ambulatoires
- Adapter les hôpitaux de proximité et responsabiliser les centres hospitaliers
- Conforter les centres de santé.

➔ **LES CHIFFRES DE LA SANTÉ AU TRAVAIL EN CHAMPAGNE-ARDENNE**

La région Champagne-Ardenne compte 331 206 salariés pour 41 360 établissements (données 2010 CARSAT).
Ont été recensés (en dehors du secteur agricole) 13 206 accidents du travail avec interruption de travail représentant 679 425 jours d'indemnités journalières, ainsi que 10 accidents du travail mortels et 1005 maladies professionnelles, représentant 184 595 jours d'indemnités journalières, ainsi que 519 maladies professionnelles avec incapacité permanente, dont 10 maladies professionnelles mortelles - Source : Carsat Nord-Est - Année 2010.

8
MAISONS DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRES
OUVERTES ONT ÉTÉ
RECENSÉES AU
31 DÉCEMBRE 2013 EN
CHAMPAGNE-ARDENNE
ET 25 MAISONS OU PÔLES
DE SANTÉ EN PROJET.

21
PROJETS EN 2013 ONT ÉTÉ
ACCOMPAGNÉS PAR L'ARS
PAR LE BIAIS D'UN
PRESTATAIRE EXTERNE,
13 PROJETS EN 2011
ET 19 EN 2012

16
PROJETS ONT ÉTÉ
FINANCÉS PAR LE FONDS
D'INTERVENTION RÉGIO-
NAL POUR DES DÉPENSES
LIÉES AU TEMPS DE COOR-
DINATION, À L'INVESTISSE-
MENT ET/OU AU SYSTÈME
D'INFORMATION.

Du 31 janvier au 11 février 2013, l'ARS a organisé dans chaque département de la région des concertations publiques sur le Pacte. Plus de 320 personnes ont participé à ces débats, qui ont mobilisé élus locaux, professionnels de santé, représentants de la Faculté de médecine, internes et usagers.

Les nouvelles propositions formulées à cette occasion ont été transmises, en avril 2013, à la ministre des affaires sociales et de la santé.

Les engagements du Pacte Territoire Santé sont progressivement mis en œuvre en Champagne-Ardenne. Certains sont déjà réalisés (stage chez un praticien de ville en second cycle, référent « installation » unique) ou bien avancés (bourses d'engagement de service public, contrats de praticiens territoriaux de médecine générale, travail en équipe, télé médecine, accès aux soins urgents).

Le bilan complet des réalisations champardennaises du Pacte Territoire Santé est disponible sur le site internet de l'ARS Champagne-Ardenne.

 <http://www.ars.champagne-ardenne.sante.fr>

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et la mise en œuvre du protocole Asalée

Les maisons et pôles de santé contribuent à assurer l'accès aux soins de la population. Ils constituent une forme d'exercice renouvelée, autour de la coordination des professionnels, dans le cadre d'un projet de santé.

L'ARS et la Préfecture de Champagne-Ardenne ont lancé, en avril 2013, le 3^e appel à projets régional pour la création de maisons et pôles de santé pluridisciplinaires.

Adressé aux professionnels de santé, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, cet appel à projets a été mené de façon conjointe avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la thématique de l'accès aux soins : préfectures de région et de département, collectivités territoriales, associations des maires, représentants des professionnels de santé, Assurance Maladie, Faculté de médecine...

Le protocole Asalée, un moyen de coopération interprofessionnelle

La région Champagne-Ardenne s'est engagée, en juillet 2013, dans la promotion de la coopération interprofessionnelle avec la mise en œuvre du protocole Asalée. Ce protocole de coopération permet la réalisation de certains actes médicaux par des Infirmiers Diplômés d'Etat (délégés) validés par des médecins (délégants). Concrètement, une infirmière déléguée à la santé publique, « infirmière Asalée », rencontre les patients atteints de diabète et/ou d'hypertension artérielle sur proposition du médecin traitant. Elle développe l'éducation à la santé et l'éducation thérapeutique, majoritairement en consultation individuelle et parfois en sessions de groupes. Elle participe également au dépistage des différents cancers et au repérage des troubles cognitifs des personnes âgées.



Le 2 octobre 2013, le Direccte de Champagne-Ardenne a signé avec les services de santé au travail interentreprises de la région et la directrice de la Carsat Nord-Est les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ainsi que les conventions quadripartites sur la santé au travail dans le BTP avec l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

Trois sites se sont engagés dans cette démarche :

- La MSP de Sézanne (Marne), qui s'est inscrite la première dans cette démarche, avec 8 médecins généralistes et 3 infirmières.
- Deux autres MSP localisées à Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine dans l'Aube, se sont engagées dans ce dispositif en 2013 et conventionneront en 2014.

 www.ars.champagne-ardenne.sante.fr

La réforme des services de santé au travail et la prévention des risques professionnels

La mise en œuvre dans la région Champagne-Ardenne de la réforme de la médecine du travail a nécessité une concertation importante des partenaires institutionnels de la prévention, des services de santé au travail et des partenaires sociaux régionaux par le biais du Comité régional de prévention des risques professionnels.

L'enjeu était de positionner les services de santé au travail interentreprises comme partie prenante de la stratégie régionale de prévention des risques professionnels.

Le projet, mené en étroite collaboration avec l'Association régionale des services de santé au travail, a abouti le 2 octobre 2013 à une contractualisation avec 8 des 9 services de santé au travail interentreprises de la région.

Par ailleurs, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'accord cadre national du 14 décembre 2011 sur la santé au travail dans le BTP a été décliné au niveau régional avec la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics le 2 octobre 2013 par la signature de conventions régionales sur la santé au travail.

 www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr



L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU TRAVAIL

Depuis plusieurs années, une réflexion partenariale et régionale est engagée à propos de l'égalité professionnelle. En 2013, deux groupes d'échanges ou « clusters », associant un représentant des ressources humaines et un représentant du personnel de chaque entreprise participante ont pu être constitués. Ils ont pour ambition d'aider des entreprises d'un secteur d'activité (transport en l'occurrence) ou d'un territoire à préparer utilement les accords d'entreprises. L'action se poursuit avec d'autres entreprises et secteurs d'activité.

Malgré le caractère encourageant de ces actions, le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mobilise peu. Les entreprises d'au moins 50 salariés peinent à remplir leurs obligations légales : produire un rapport annuel de situation comparée femmes/hommes et négocier avec les partenaires sociaux.

En Champagne Ardenne (chiffres au 15.02.2014), sur 726 entreprises de plus de 50 salariés assujetties, on dénombre 161 accords et plans d'actions déposés antérieurement au 1^{er} janvier 2013 et en cours de validité, et 85 accords et plans d'actions déposés postérieurement au 1^{er} janvier 2013.

L'action se poursuit en 2014 (réunions départementales au 1^{er} semestre) avec l'appui de l'association FETE (Femmes égalité emploi).

 www.travail-emploi.gouv.fr
 www.ega-pro.fr



Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture

La DRAC s'attache à proposer aux collectivités territoriales un cadre contractuel permettant d'optimiser et de consolider les moyens consacrés au développement culturel et à l'accès de tous à la culture.

Ainsi, le **Contrat Territoire-lecture** permet, grâce à un conventionnement pluriannuel et à un co-financement de l'Etat, de mener à l'échelle d'un territoire des politiques de développement de la lecture coordonnées et structurantes.

Fondés sur un diagnostic préalable et partagé, il a pour objectifs :

- De développer de nouvelles stratégies de médiation et de conquête des publics
- De susciter de nouveaux projets en faveur des jeunes publics
- De mettre en réseau les différents intervenants
- De mieux répondre aux attentes de la population et aux nouveaux usages.

Des contrats ont été signés avec les villes de Vitry-le-François et de Reims. Un diagnostic réalisé sur Epernay, devrait permettre une signature en 2014.

La sécurité des consommateurs

Au regard de ses missions relevant de la DGCCRF, l'activité de la DIRECCTE comprend en lien avec les 4 DDCSPP (enquêtes nationales et régionales), la réalisation d'enquêtes contribuant à la régulation économique du marché (pratiques anticoncurrentielles et restrictives de concurrence), le suivi de la commande publique et la surveillance du secteur vitivinicole.

Au cours de l'année 2013, les services de l'État se sont particulièrement attachés :

- À la gestion des alertes relatives à la présence de dioxine dans l'alimentation animale
- À la crise de la viande de cheval (146 visites d'établissements réalisées en une semaine)
- À contrôler tous les secteurs intéressant le consommateur en vacances (600 établissements visités) et pendant les fêtes de fin d'année (300 établissements visités).

En outre, les agents du service régional de la métrologie ont mené à l'automne 2013 une opération de surveillance des instruments utilisés pour réaliser la pesée des fruits et légumes en caisse. Pour la région Champagne-Ardenne, les contrôles ont porté sur 81 magasins et 291 instruments.

695

VISITES
D'ENTREPRISES
ONT ÉTÉ RÉALISÉES,
AYANT DONNÉ
LIEU À 118
AVERTISSEMENTS,
7 PROCÈS-VERBAUX
ET 6 MESURES
DE POLICE
ADMINISTRATIVE.

884

ATTESTATIONS
D'EXPORTATION
ONT ÉTÉ DÉLIVRÉES.

13,4% des instruments contrôlés ont été refusés (vignette rouge interdisant l'utilisation), 25,4% des instruments ont fait l'objet d'avertissements. Le motif principal de non-conformité est le non-respect de la fréquence de vérification périodique imposée par la réglementation. Mais l'opération a également permis de détecter la possibilité d'enregistrer deux fois la même transaction sans soulever le poids du récepteur de charge, ce qui peut être à l'origine de fraudes. 2% des instruments contrôlés ont été refusés pour ce seul motif.

Enfin, les agents de la DIRECCTE qui vérifient la fiabilité des instruments de mesure réglementés ont particulièrement surveillé les activités de rachat d'or en forte croissance en 2013.



www.economie.gouv.fr/dgccrf
www.dgcis.gouv.fr/metrologie

129

PRODUITS ONT
ÉTÉ PRÉLEVÉS AUX
FINS D'ANALYSES,
DONT 125 PRODUITS
ALIMENTAIRES.

399

C'EST LE NOMBRE
DE COMMISSIONS
D'APPEL D'OFFRES
AUXQUELLES LA
DIRECCTE A ÉTÉ
INVITÉE. ELLE
A PARTICIPÉ À
173 RÉUNIONS,
SOIT UN TAUX DE
PARTICIPATION DE
43,35% ET A ÉMIS
33 OBSERVATIONS
CONCERNANT LA
CONCURRENCE.





2

L'action de l'État en faveur de l'attractivité régionale

Développer et moderniser les infrastructures

Les infrastructures de transport

Electrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes

L'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes (de Gretz à Troyes, ainsi que sur l'antenne de Provins) est un projet majeur des CPER 2007-2013 en Champagne-Ardenne et en Île-de-France, dont le coût final total est estimé à 270 millions d'euros. Outre l'amélioration de la fiabilité et du respect des horaires qui est attendue par cette électrification, c'est bien sûr la réduction de la pollution atmosphérique qui est un des principaux bénéfices du projet.

Cofinancé par l'Etat, RFF, les conseils régionaux et généraux des territoires traversés, et plusieurs collectivités directement concernées, le financement de ce projet a été conclu par la signature d'un protocole financier le 9 décembre 2011. L'avant-projet a ensuite été adopté le 10 février 2012.

L'année 2013 a été consacrée à la préparation et au déroulement de l'enquête publique par le maître d'ouvrage RFF. Cette enquête s'est déroulée du 2 avril au 3 mai 2013, après l'approbation du dossier d'avant-projet le 1^{er} mars 2013 par le ministre en charge des transports, elle s'est appuyée sur 24 permanences et a constitué une ultime étape de concertation locale, au plus proche du terrain.

La commission d'enquête a délivré un avis favorable au projet avec une réserve concernant le traitement d'un ouvrage d'art : des éléments de réponse ont permis la levée de la réserve en octobre.

La déclaration d'utilité publique a pu être signée le 27 janvier 2014 et ouvre désormais la voie à la réalisation des travaux.

 www.electrificationparistroyes.fr

Le chantier de l'autoroute A304

En 2013, le chantier de réalisation de l'autoroute A 304 entre Charleville-Mézières et Rocroi (31 km) permettant notamment le désenclavement du nord des Ardennes françaises et le renforcement des liaisons interrégionales entre la Champagne-Ardenne et la Wallonie, a pris une nouvelle ampleur, avec l'engagement des travaux des derniers marchés de terrassements. Le chantier est ainsi désormais en cours d'exécution sur l'ensemble de son linéaire.

A fin 2013, le premier marché de travaux de terrassements et d'ouvrages d'art engagé en 2011 dans la vallée de l'Audry était terminé sur 60 % de son linéaire. Les travaux de l'échangeur de la Chattoire étaient au stade de l'approvisionnement des couches de forme (phase préparatoire aux travaux de chaussée) et des dernières opérations de terrassement et d'ouvrage d'art.

Malgré les aléas de chantier, les autres lots démarrés en 2012 sur les zones de terrassements difficiles (grands déblais) sont également bien avancés avec des ouvrages d'art en voie d'achèvement. Enfin les trois derniers lots, démarrés en 2013, ont essentiellement fait l'objet de travaux de dégagement des emprises, désormais quasiment terminés, et d'ouvrages d'art.



Avec l'ensemble des lots en activité, en 2013, le chantier a ainsi comptabilisé en moyenne plus de 300 emplois directs, comptant jusqu'à 47 personnes en insertion.

Au titre des arrêtés d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de dérogations relatifs aux espèces protégées, la mise en œuvre des mesures compensatoires s'est poursuivie pour atteindre les niveaux d'avancement suivants :

- Zones humides habitats : ~ 80 %
- Zones humides pédologiques : ~ 15 %
- Îlots de vieux bois : ~ 94 %
- Ripisylves : ~ 19 %
- Mares : ~ 62 %
- Prairies : ~ 56 % avec une concertation en cours avec la profession agricole pour préciser les modalités d'exploitation de ces terrains, préalable indispensable à l'accélération des négociations foncières.



www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

Les autres chantiers routiers

Les travaux de construction de l'échangeur de Cormontreuil (A34 - A344) se sont poursuivis en 2013 pour permettre début 2014 la mise en service de la bretelle Cormontreuil - Reims. La mise en service de cette bretelle était particulièrement attendue, car elle permet de supprimer le carrefour à feux à l'extrémité de l'A34, générateur de saturations quotidiennes des flux de circulation.

Suivront ensuite entre l'été et l'automne 2014, la mise

sous circulation de la Voie Daguerre qui relie la zone Farman à la traversée urbaine de Reims (vers Reims Centre), puis les mises en services des bretelles Châlons-Cormontreuil et Charleville-Châlons. Après ces dernières ouvertures à la circulation, l'échangeur aura atteint sa configuration définitive.

En 2015, les travaux de finition de chaussée, d'éclairage public et d'aménagement paysagers resteront à engager.

A Chepy, dans la Marne, les premiers travaux de construction de la déviation de la RN44 ont commencé, par deux ouvrages d'art engagés au printemps 2013. En parallèle, les procédures d'aménagement foncier agricole et forestier se sont poursuivies et les autorisations de travaux au titre de la loi sur l'eau et de la réglementation sur les espèces protégées ont été obtenues. La mise en place des premières mesures compensatoires a également été engagée.

Les prochains travaux concerneront la construction de l'ouvrage d'art sur la Blaise (7 mois) et ensuite les travaux de terrassements et chaussées (18 mois).

L'année 2013 a enfin vu la mise en service en Haute-Marne de la déviation de Bologne / Chaumont sur la RN67, après les derniers travaux de finition, ainsi que dans la Marne les derniers travaux de l'échangeur de Thiéblemont (RN 4).



www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr



Un pont en construction à Chepy - source DREAL



La nouvelle portion de RN67 (déviation Bologne-Chaumont - source DREAL



Autres infrastructures

L'immobilier universitaire contribue à l'attractivité de l'enseignement supérieur

L'année 2013 a permis une progression significative des opérations « immobilier universitaire » du CPER, tant sur le campus Croix-Rouge de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, que pour l'Université Technologique de Troyes (seconde extension).

Sur le campus Croix-Rouge :

- réalisation des premiers aménagements extérieurs liés à la « reconstruction des bâtiments des UFR de droit, sciences politiques, science économique et gestion » (dévoisement de réseaux, aménagements paysagers, voirie)
- finalisation des études pour la construction d'un bâtiment d'enseignement mutualisé (UFR) et consultation des entreprises (opération de 9 M€ et crédits Etat : 4,5 M€ - les travaux doivent débuter en 2014 pour une livraison en 2015)
- finalisation du projet de refondation des campus universitaires rémois intégrés à Croix-Rouge (études préalables, dont le schéma directeur immobilier et l'étude foncière)
- réhabilitation des « Corolles » (site amphithéâtres - crédits Etat 2013 : 1,2 M€).

Les travaux d'extension de l'UTT de Troyes ont été engagés en 2013, pour un coût total de 16 M€ (dont Etat : 4,1 M€ - FEDER : 1,5 M€).

La reconstruction des barrages sur la Meuse et l'Aisne

Alors que la voie d'eau doit s'imposer comme une alternative compétitive au tout routier, la subsistance des barrages manuels à aiguilles du XIX^e siècle pose de nombreux problèmes d'exploitation : dangerosité et pénibilité pour les agents, faible efficacité pour réguler la ligne d'eau, sensibilité aux déchets flottants (embâcles)... C'est pourquoi leur reconstruction et leur remplacement par des barrages automatisés sont inscrits depuis 2005 dans les contrats d'objectifs que

Voies Navigables de France (VNF), gestionnaire de la voie d'eau. Dans ce cadre, VNF a choisi de confier à un partenaire privé la reconstruction et la gestion de 31 barrages sur la Meuse et l'Aisne, pour un montant d'investissement de près de 273 M€ (signature du contrat le 24 octobre 2013 par le Directeur général de VNF et par le représentant de la société de projet Bameo).

Le projet consiste à reconstruire 29 barrages d'ici à 2020 (deux barrages étant déjà modernisés, à Givet et Monthermé), et à assurer l'exploitation des 31 barrages pour une durée de 30 ans. Il inclut la conception, la réalisation et l'exploitation de quatre microcentrales électriques (sur la Meuse) ainsi que, pour chaque barrage, le rétablissement des continuités écologiques par la mise en place de passes à poissons.

L'instruction administrative d'un projet aussi complexe, par son étendue géographique (2 bassins fluviaux, 3 régions, 4 départements) comme par le nombre et la forme des autorisations administratives requises, constitue un vrai défi qui nécessite une grande coordination de tous les services de l'Etat.

Le Préfet de région Champagne-Ardenne en a été désigné préfet coordinateur. Il a lancé dès l'été 2013 la concertation inter-administrative avec comme objectif le dépôt des dossiers d'enquête publique à l'automne 2014.

 www.vnf.fr

Deux projets emblématiques : la mise en accessibilité de la gare de Troyes et la construction du centre de démantèlement de matériel ferroviaire à Chalindrey

En 2013 s'est poursuivie la réalisation des opérations prévues au Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, et deux conventions de financement ont été signées en fin d'année : la mise en accessibilité de la gare de Troyes et la construction du centre de démantèlement de matériel ferroviaire à Chalindrey.

L'accessibilité de la chaîne de déplacement aux personnes à mobilité réduite est un des objectifs majeurs de la politique d'accessibilité : organiser l'accessibilité de porte à porte, en travaillant également sur les infrastructures et les points d'articulation des différents modes de transport.

Troisième gare de la région avec plus d'un million de passagers, la gare de Troyes avait fait l'objet de premiers travaux de mise en accessibilité dans le cadre du plan de relance, avec notamment le rehaussement des quais et la pose de bandes d'éveil de la vigilance.

La convention de financement signée en décembre 2013, pour 4,45 millions d'euros, prévoit le financement de cette première tranche, ainsi que celui de la rénovation du souterrain, de la mise aux normes des escaliers et de la création d'ascenseurs pour l'accès aux quais. La moitié du financement est assurée par RFF, maître d'ouvrage. L'État et le Conseil régional apportent chacun 19,44%, et la participation des collectivités locales s'élève à 11,11% (ville de Troyes et communauté d'agglomération du Grand Troyes).

Le contrat de projet Etat Région prévoyait également de soutenir, en complément de l'extension de la plateforme bimodale rail-route de Chalindrey, d'autres projets d'équipement ou d'infrastructures en faveur du développement de l'activité ferroviaire dans le bassin de Chalindrey. Dans ce cadre, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général de Haute-Marne et le GIP Haute-Marne ont décidé d'accompagner le projet, porté par la SNCF, de construction d'une structure industrielle de dépollution, de démantèlement et de recyclage du matériel ferroviaire et militaire, projet d'un coût total estimé à 8,5 millions d'euros. Les partenaires ont signé une convention de financement avec la SNCF portant sur le financement des travaux de préparation, de terrassement, de voirie et réseaux divers ainsi que sur les travaux d'infrastructures, pour un montant de 900 000 €, dont un tiers Etat.

 www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

La sécurité de l'approvisionnement énergétique

Deux projets majeurs pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique en France sont en cours en Champagne-Ardenne, il s'agit du projet de création d'une canalisation de transport de gaz, dite "arc de Dierrey", et de la reconstruction de la ligne de transport électrique "Lonny - Vesles".

Suite à la décision de créer un nouveau terminal méthanier à Dunkerque pour fin 2015, le gestionnaire du réseau de transport de gaz (GRT Gaz) a décidé de renforcer les capacités de transport au nord de la France. Le projet de canalisation de "l'arc de Dierrey", reliant sur 300 km environ, Cuvilly, au nord de Compiègne, à Voisines, près de Langres en Haute-Marne, permet d'accroître la capacité d'acheminement du gaz naturel vers l'est et le sud de l'Europe.

Après le débat public qui s'est déroulé en 2009 et 2010, et la présentation du tracé en 2012 au cours de 20 réunions publiques sur tout le territoire concerné, l'année 2013 a été marquée par l'enquête publique (mars - avril). Cette enquête, complexe par l'étendue géographique du projet, a permis de recueillir 125 observations. Les réponses apportées par le maître d'ouvrage ont permis d'aboutir à un avis favorable de la commission d'enquête. Par arrêté interpréfectoral du 10 octobre 2013, le projet a alors obtenu une déclaration d'utilité publique. L'autorisation de construction et d'exploitation de l'ouvrage, par arrêté ministériel du 14 octobre 2013, permet le démarrage des travaux.

Sous maîtrise d'ouvrage du gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE), l'actuelle ligne aérienne à très haute tension (un circuit, 400 000 Volts) entre les postes de Lonny (Ardennes) et de Vesles (Marne, à proximité de Reims) constitue la principale alimentation électrique du secteur et présente des saturations régulières, qui rendent nécessaire sa reconstruction, en double circuit, pour sécuriser l'alimentation électrique des habitants et permettre le développement des énergies renouvelables en Champagne-Ardenne. Le tracé de la nouvelle ligne suit essentiellement le tracé de la ligne existante, sur 80 km, il ne s'en écarte que ponctuellement pour réduire davantage les impacts sur les habitants et les milieux d'intérêt écologique identifiés. En 2013, ce projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale nationale, dont les principales recommandations visent à limiter et mieux compenser les impacts sur les zones humides et sur l'avifaune. Le rapport de l'enquête publique a été remis fin novembre 2013.

 www.grtgaz.com  www.rte-france.com

Le déploiement du numérique en Champagne-Ardenne

La Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) de la région Champagne-Ardenne a été approuvée le 12 mai 2011. Elle prévoit d'accompagner la mise en place d'actions en faveur du développement de l'offre numérique par les collectivités, notamment les Conseils Généraux sur la base de leurs schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN).

Un des enjeux défini dans la SCORAN est d'offrir le FttH (Fiber To The Home) pour tous à l'horizon 2025. Le coût pour une couverture de l'ensemble du territoire en fibre optique FTTH est évalué à environ 720 millions d'euros.

Le SDTAN de l'Aube a été adopté le 21 mai 2013. Sur les 145 981 lignes existantes, 81 859 (56%) sont concernées par ce schéma, et la montée en débit se fera jusqu'en 2020.

Le SDTAN de la Haute-Marne, adopté le 24 juin 2011, envisage un déploiement en deux phases. Une première phase « Plan Haute-Marne Numérique », dont la réalisation est prévue de 2010 à 2014, prévoit un investissement de 50 M € et un objectif de 91,6% de lignes avec un débit supérieur à 8Mbits/s.

La validation des schémas des Ardennes et de la Marne ont eu lieu au premier semestre 2014. Ces 4 schémas permettent de mobiliser des financements dans le cadre du plan France très haut débit, et du programme FEDER 2014-2020.

Les conseils généraux devraient investir 640 millions d'euros pour couvrir 323 848 lignes du territoire. Les opérateurs privés de téléphonie contribuent

eux aussi au déploiement du très haut débit. Ils devraient investir 80 millions d'euros. L'achèvement du déploiement du FTTH sur les agglomérations de Charleville-Mézières, Sedan, Reims, Châlons-en-Champagne, Epernay, Troyes, Saint-Dizier et Chaumont (300 622 lignes), est prévu pour 2020. Les travaux sur les agglomérations de Reims, Troyes, Chaumont et Charleville-Mézières ont démarré et s'échelonneront sur plusieurs années.

Le déploiement des infrastructures numériques dans la région renforce la question du développement des usages des TIC, en Champagne-Ardenne. Une priorité est accordée au développement des usages et services numériques dans les domaines de l'éducation, la santé, la culture, le tourisme et l'agriculture.

12 490

LIGNES ONT UN DÉBIT
INFÉRIEUR À 512 KBITS/S
ET N'ONT PAS ACCÈS
À INTERNET EN
CHAMPAGNE-ARDENNE



LE RECENSEMENT DE LA POPULATION PAR INTERNET

Depuis 2004, le recensement de la population est réalisé par enquêtes annuelles sur l'ensemble du territoire national, en partenariat avec les communes. Une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq et 8 % des logements des villes de 10 000 habitants et plus, sont ainsi recensés tous les ans. Traditionnellement, les ménages répondent au recensement de la population, en remplissant des questionnaires papier qui leur sont remis par des agents recenseurs.

En 2013, en Champagne-Ardenne, la collecte par internet a été expérimentée par quelques communes.

Les habitants ont ainsi eu la possibilité de remplir les questionnaires directement, en se connectant sur un site sécurisé, dédié à cette opération. Les résultats de ce test sont très positifs. Un tiers des ménages a choisi ce nouveau mode de collecte. Les réponses en ligne sont facilitées par une orientation automatique après chaque question et des contrôles de vraisemblance permettent de mettre en évidence des incohérences qui peuvent être corrigées. Les gains en temps et en papier sont importants et des erreurs sont évitées.

Après une nouvelle expérimentation en 2014, étendue à beaucoup plus de communes, la généralisation à l'ensemble du territoire national est programmée pour le recensement de 2015. Chacun pourra alors opter pour cette nouvelle possibilité ou privilégier le contact avec un agent recenseur.



La Maison des Lumières à Langres
source DRAC

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Le plan Musées

L'Etat, dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région et du Plan musées, accompagne les collectivités territoriales qui investissent dans la rénovation ou la construction de musées.

Parmi les 9 projets d'envergure identifiés en Champagne-Ardenne, 3 viennent de franchir une étape décisive.

Ainsi, la construction du **musée dédié à Camille Claudel à Nogent-sur-Seine** et les travaux de rénovation du **musée Rimbaud à Charleville-Mézières** ont démarré, tandis que **la Maison des lumières à Langres**, espace muséal dédié au philosophe Denis Diderot et à son œuvre, installé dans un hôtel particulier des XVI^e-XVIII^e siècles, a ouvert ses portes en octobre 2013... Le musée s'étend sur 1500 m² et comprend huit salles, un espace pédagogique, un café philosophique et un jardin à la française.

Ces trois équipements ont bénéficié de l'expertise de la DRAC Champagne-Ardenne et de crédits de l'Etat – Ministère de la Culture.

Cathédrale de Troyes
source DRAC

Les travaux de restauration des bâtiments et monuments emblématiques de la région

Ancienne abbaye de Clairvaux

L'année 2013 a vu l'inauguration du bâtiment des convers, dont la réhabilitation était inscrite au Contrat de Projet Etat-Région, et le démarrage (en octobre) de la restauration du réfectoire-chapelle.

Ainsi, en 2014, à la veille des célébrations en 2015 du 900^e anniversaire de l'abbaye, 4 chantiers, cohabiteront à Clairvaux : ceux du réfectoire-chapelle, de la prison des enfants, des aménagements des espaces extérieurs et de la mise en sécurité du parcours de visite. Ces restaurations participent du même objectif : accentuer la valorisation du site.

Les cathédrales

A **Troyes**, la restauration de la travée centrale de la façade occidentale de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul a été inaugurée au printemps 2013. D'un coût de 2,4 millions d'euros, cette opération a nécessité quatre ans de travaux.

A **Reims**, la restauration de l'étage de la Grande Rose de la cathédrale, qui clôturera l'intervention sur la façade occidentale, a débuté. Financée à hauteur de 3,48 millions d'euros par l'Etat – Ministère de la Culture, cette restauration bénéficie d'un million d'euros de mécénat d'entreprises et de particuliers, grâce à l'action de la Société des Amis de la cathédrale. Enfin à **Langres**, outre les travaux de mise en accessibilité de la cathédrale aux personnes à mobilité réduite, 2013 a été consacré à la préparation de l'intervention sur la toiture du chœur prévue en 2014.

Autant de chantiers qui mobilisent des entreprises de travaux publics et d'artisans et valorisent leurs savoir-faire.



LA DÉMARCHE "VILLE OU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE"

Le Ministère de la Culture et de la Communication assure, depuis 1985, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire". Le label qualifie des territoires (communes ou regroupements de communes) géographiquement et architecturalement cohérent, disposant d'un bassin de population suffisant. Les collectivités, conscientes des enjeux que représentent l'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien, à la qualité architecturale et au cadre de vie.

En Champagne-Ardenne, avec la labellisation, en 2013, de Charleville-Mézières, le réseau se compose désormais de 6 villes "Villes d'art et d'histoire" : Châlons-en-Champagne, Langres, Reims, Sedan et Troyes.



www.culturecommunication.gouv.fr



CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

La candidature des coteaux, maisons et caves de Champagne au patrimoine mondial de l'Unesco a été retenue par le gouvernement au tout début 2014.

Afin d'être recevable, cette candidature doit s'accompagner de la mise en place de protections réglementaires sur les sites concernés : c'est pourquoi dès 2012 la DREAL Champagne-Ardenne a constitué un "dossier d'opportunité" pour le classement des coteaux historiques du champagne au titre des sites naturels (code de l'environnement, articles L341-1 à 22), en lien étroit avec les collectivités concernées.

Le périmètre du site étudié repose sur des vignobles chargés d'histoire et qui font la réputation du champagne, il s'agit des coteaux situés en face d'Epernay, entre Damery et Mareuil-sur-Ay, depuis le canal latéral à la Marne jusqu'au rebord forestier des coteaux, sur environ 2400 ha.

Le projet a été validé le 6 novembre 2013 par le Conseil général de l'écologie et du développement durable, ouvrant la voie à la consultation administrative et à l'enquête publique prévues pour 2014, avant le classement par décret en Conseil d'Etat.

La DRAC Champagne-Ardenne est chargée, quant à elle, de mettre en place des Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et de l'instruction des dossiers de protection d'édifices au titre des monuments historiques. A ce titre, en 2013, ont été par exemple classés au titre des monuments historiques le Château Perrier et Le Fort Chabrol à Epernay.



www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr



LES MÉDIATHÈQUES : MAILLAGE CULTUREL DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Grâce au concours particulier « bibliothèques », au sein de la Dotation générale de décentralisation, l'Etat accompagne les communes, intercommunalités et départements dans leurs projets de construction ou de rénovation des bibliothèques qui jouent un rôle majeur dans l'aménagement culturel du territoire.

Des équipements récemment ouverts, comme à Sézanne, Mourmelon-le-Grand, prochainement inaugurés telle la médiathèque de Tinqueux, ou en cours de construction ou de programmation, comme à Vitry-le-François ou Rethel permettent de parfaire le maillage du réseau de lecture publique dans la région.

Des constructions qui ne concernent pas exclusivement des aires urbaines mais également des petites villes en zones rurales (Marigny-le-Châtel dans l'Aube, Goncourt ou Longeau-Percey en Haute-Marne..).

Ces modernisations ou aménagements d'équipements intègrent également une dimension « numérique », en offrant une gestion automatisée des prêts et de l'accès aux catalogues, en facilitant la généralisation de l'usage des services numériques et continuant à numériser les collections notamment à caractère patrimonial.

L'ensemble de ces actions facilite les consultations à distance et contribuent à faire rayonner le patrimoine régional au-delà de ses frontières (manuscrits médiévaux de Clairvaux à Troyes, journaux anciens à Châlons-en-Champagne ou Epernay, fonds locaux à Sedan, Chaumont ou documents relatifs à la première guerre mondiale à Reims).



www.culturecommunication.gouv.fr



La médiathèque de Sézanne - source DRAC

Agir en faveur de l'environnement du développement durable et de l'agriculture



Les dispositifs déployés sur la région

Le schéma régional de cohérence écologique

Co-élaboré par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, **le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** est préparé au sein d'un "comité régional trame verte et bleue" dont la composition respecte les principes de la gouvernance à cinq : des représentants de l'Etat, des collectivités, des organismes socio-professionnels, des associations et des personnalités qualifiées.

L'année 2013 a été consacrée à la mise en place de la gouvernance du projet, avec notamment l'organisation de la réunion d'installation du comité régional le 28 mars 2013, ainsi qu'à la réalisation du diagnostic initial, portant sur l'état de la biodiversité au niveau régional, la situation en termes de continuité écologique, et enfin les interactions entre la biodiversité et les activités humaines (vie économique, infrastructures et agriculture). Ce diagnostic a été alimenté par plusieurs groupes de travail réunis tout au long du premier semestre, qui ont proposé une note d'enjeux validée lors de la deuxième réunion du comité régional, en octobre, ainsi que par de nombreux échanges lors des sept rencontres territoriales organisées en juin 2013 dans les principales entités paysagères de la région (plateaux occidentaux, Champagne crayeuse, arc humide, pays ardennais, barrois ...).

En parallèle de la finalisation du diagnostic, qui a été validé par le comité régional début 2014, a démarré dès l'automne 2013 la phase d'identification des

composantes de la trame verte et bleue, c'est-à-dire des principaux réservoirs de biodiversité à l'échelle régionale et des "corridors" permettant d'assurer la continuité écologique entre ces réservoirs.

Un projet de schéma, va pouvoir être soumis au dernier trimestre 2014, aux consultations réglementaires et à la consultation publique.

 www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat

« J'éco-rénove, j'économise » a pour ambition d'inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement et de les aider dans leurs démarches.

Annoncé en mars 2013 par le Président de la République, ce plan présente un objectif ambitieux : rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017, et diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020. Il répond au triple enjeu écologique (réduction de la consommation d'énergie), social (lutte contre la précarité énergétique) et économique (soutien à l'activité dans le secteur du bâtiment, secteur créateur d'emplois).

En Champagne-Ardenne, l'animation du plan de rénovation énergétique de l'habitat a démarré en 2013 et s'est structurée autour de deux instances :

- le comité régional de l'habitat, composé notamment de représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professionnels et des organisations d'usagers et

de bailleurs privés, assure la coordination régionale des actions

- la cellule économique régionale de la construction, qui regroupe l'ensemble des partenaires de l'acte de construire, assure un rôle d'instance technique.

Pour simplifier les démarches des particuliers, 450 Points rénovation info service (PRIS) ont été répartis sur le territoire national où les particuliers peuvent consulter gratuitement un conseiller qui les aidera dans la définition de leur projet et dans les démarches pour son financement. En Champagne-Ardenne, les services de l'Etat et ses partenaires animent le réseau régional des PRIS depuis l'automne 2013 :

- 12 PRIS opérationnels depuis le 1^{er} septembre (8 PRIS EIE et 4 PRIS ANAH)
- 1220 appels traités de fin octobre à fin 2013.

La formation des professionnels est enfin une condition primordiale pour la réussite du plan de rénovation énergétique. Les services de l'Etat se sont mobilisés pour informer les professionnels, en particulier les petits artisans, sur les enjeux du plan de rénovation énergétique de l'habitat et, en particulier, sur le label "Reconnu Garant de l'Environnement", désormais nécessaire pour que les travaux réalisés chez les particuliers puissent bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôts développement durable.

 www.renovation-info-service.gouv.fr

La stratégie foncière du territoire

Alors que la population champardennaise diminue régulièrement depuis 1990, on constate que le nombre de résidences principales augmente et que la consommation d'espace suit en région le même rythme que la moyenne nationale : les enjeux de limitation de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et de l'optimisation de l'utilisation du foncier, enjeux du Grenelle, sont donc particulièrement forts en Champagne-Ardenne.

Afin de sensibiliser et d'éclairer les décideurs locaux, la DREAL Champagne-Ardenne a réalisé en 2013 un état des lieux de l'utilisation de l'espace et des stratégies foncières des territoires, sous le pilotage d'un comité élargi comptant notamment des collectivités locales, des agences d'urbanisme, ou encore la chambre



2 DISPOSITIFS DE RÉHABILITATION THERMIQUE DE L'HABITAT

- Dans le cadre du programme Habiter Mieux, 97% des objectifs ont été réalisés avec 925 logements subventionnés (884 propriétaires occupants et 41 propriétaires bailleurs), soit une enveloppe annuelle de 3 339 621 €
- Dans le cadre de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux, 987 logements ont fait l'objet d'une subvention FEDER, pour une enveloppe annuelle totale de 2 339 053 €.

d'agriculture.

Le diagnostic fait apparaître 10 profils de territoires, selon les corrélations observées entre dynamique démographique, usage des sols, activité de construction neuve, etc. L'étude a également permis d'identifier plusieurs orientations stratégiques à mettre en oeuvre :

- Améliorer le cadre de vie et l'image du territoire, notamment en milieu urbain et dans les centres-bourgs
- Développer un marché de la construction de logements structuré
- Promouvoir des outils de planification avec de véritables volets fonciers
- Renforcer l'évaluation du foncier économique,
- Préserver le foncier agricole
- Restructurer l'espace urbain.

Elle s'assortit enfin de 10 fiches-outils à destination des aménageurs, sur des thèmes comme la conduite du diagnostic foncier, le traitement des friches, les outils de préservation du foncier agricole.

En parallèle, la DREAL a élaboré des fiches communales sur la consommation d'espace par l'habitat et sur la structure du parc de logement. Ces fiches, disponibles sur internet au sein de la base de données communale, donnent aux acteurs de l'aménagement du territoire un ensemble de données de référence en matière d'artificialisation, données utiles pour l'élaboration des outils de planification urbaine.



www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

La directive inondation et les crues de mai 2013

La mise en œuvre de la directive européenne dite Directive Inondation s'est poursuivie en 2013 par l'élaboration des cartes des surfaces inondables et des risques d'inondation sur les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI).

Sur le bassin Seine-Normandie, la DREAL Champagne-Ardenne a assuré la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des cartes à partir de données nationales et locales. Il s'agissait d'établir pour chaque TRI (Châlons-en-Champagne, Troyes et Saint-Dizier) les cartes d'aléas inondation correspondant à des probabilités d'occurrence forte, moyenne et faible, et une carte de risque recensant les différents enjeux du territoire.

Cette phase a été achevée en décembre 2013, après une concertation par le biais de comités techniques associant différents partenaires (Etat, Collectivités, agences de l'eau, etc.), de réunions d'information locales et d'une consultation des parties prenantes et des préfets de département.

Sur le bassin Rhin-Meuse, un seul TRI est identifié en Champagne-Ardenne (territoire de Sedan à Givet), dont la cartographie réalisée par l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents est en cours de consultation pour une validation en 2014.

L'année 2013 a également été marquée par la forte pluviométrie du début du mois de mai, qui a apporté des cumuls de pluie conséquents sur les sols déjà humides et a conduit à des débordements dans le sud de la région, puis des crues de la Marne et de la Seine. Les lacs-réservoirs remplis à 90 % de leur capacité au début de la crue, ont nécessité la mobilisation de la tranche exceptionnelle de remplissage pour protéger les villes de Troyes et Saint-Dizier.

A la suite de ces événements, de nombreux enseignements ont été tirés ; les dommages subis par une installation classée pour la protection de l'environnement ont par exemple conduit la DREAL

à mener une action de sensibilisation auprès des industriels sur le risque inondation. D'autre part, les débordements observés sur le canal de la Haute-Seine dans le sud marnais ont conduit les services de l'Etat à demander aux gestionnaires du canal de coordonner leurs consignes d'exploitation en crue et de réaliser une étude hydraulique.

 www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) : des agriculteurs pionniers en Champagne-Ardenne

La création des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) est l'une des mesures clés de la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Cette mesure vise à promouvoir le développement de démarches collectives volontaires émanant des territoires, qui permettront une modification des systèmes de production agricole vers plus de performance économique et environnementale.

Elle doit permettre de conforter et amplifier une dynamique déjà engagée sur les territoires par des pionniers de l'agro-écologie.

Le ministre chargé de l'agriculture a distingué 103 projets dans le cadre d'un appel à projets national « mobilisation collective pour l'agro-écologie » lancé en mai 2013. Ces projets sont autant de préfigurateurs des futurs GIEE.

Sur les 11 candidatures déposées pour la Champagne-Ardenne, 2 démarches ont été retenues au niveau national.

Aménagements agro-écologiques et systèmes économes en intrants en plaine céréalière marnaise (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural – CIVAM – de l'OASIS)

Le projet a été défini par un groupe d'agriculteurs qui a sollicité l'appui du CIVAM de l'Oasis dans sa démarche. Les exploitations souhaitent faire progresser



Photographies des conséquences des inondations de mai 2013
— source DREAL

AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT

LES CHIFFRES CLÉS
EN RÉGION DE L'APPEL
À PROJET
« MOBILISATION
COLLECTIVE POUR
L'AGRO-ÉCOLOGIE »

11

CANDIDATURES
CONCERNANT
461 EXPLOITATIONS
AGRICOLAS

2

LAURÉATS IMPLIQUANT
32 AGRICULTEURS

179 388

EUROS D' AIDE TOTALE



leur système de production : développement d'infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, vergers...), et développement de productions moins consommatrices en amendements (engrais) et produits de défense des cultures. La motivation des agriculteurs est à la fois économique, écologique et sociale.

Pour une Agriculture Porteuse d'Avenir dans le Barrois (APAB) en Haute-Marne (Chambre d'agriculture de la Haute-Marne)

Le groupe APAB, composé de 10 exploitations ayant déjà une longue habitude de travail en commun, partage un même objectif : la recherche de la double performance, économique et écologique, par une évolution de leurs systèmes de production actuels vers des systèmes basés sur les principes de réduction du travail au sol, augmentation de la couverture végétale, diversification des productions et diminution des achats d'intrants. La Chambre d'agriculture de la Haute-Marne a été sollicitée pour l'animation du groupe, au travers de deux actions :

- Accompagner le changement des systèmes de cultures
- Diffuser et communiquer les résultats tant auprès des agriculteurs, des établissements d'enseignement que du grand public.

La protection des captages d'eau

La protection de la ressource en Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH) est un enjeu fort de la politique actuelle de l'eau.

La mise en place de périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine améliore la sécurité sanitaire en réduisant le risque de pollutions ponctuelles et accidentelles, microbiologiques (virus, bactéries, parasites) ou chimiques, susceptibles de mettre en danger la santé humaine.

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) de la région Champagne-Ardenne s'attache au travers d'une de ses mesures phares à augmenter le nombre de captages protégés sur l'ensemble de la région.

Fin 2013, 53% des captages de Champagne-Ardenne disposent d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) instituant les périmètres de protection.

 <http://agriculture.gouv.fr>

 www.ars.champagne-ardenne.sante.fr

200

PERSONNES,
PROFESSIONNELS,
INSTITUTIONNELS,
SE SONT ASSOCIÉES
À CES RENCONTRES
RÉGIONALES POUR
L'AVENIR DU BOIS ET
DE L'AGROALIMENTAIRE

L'avenir de l'agroalimentaire et de la filière bois

Les filières de l'agroalimentaire et du bois sont des acteurs majeurs de l'économie de Champagne-Ardenne. Même si ces industries doivent aujourd'hui faire face à certaines faiblesses structurelles et à un contexte de forte concurrence internationale, leur dynamisme doit être un atout pour le territoire régional. Elles constituent en outre des secteurs clés de la transition énergétique.

Dans ce cadre d'accompagnement des filières, pour mieux valoriser leurs productions et favoriser durablement leur compétitivité internationale, le Préfet de région et le Président du Conseil régional ont lancé le 23 novembre 2012 les rencontres régionales pour l'avenir du bois et de l'agroalimentaire. Cette action, lancée le 25 septembre 2012 par les ministres en charge du redressement productif, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, conjointement avec l'association des régions de France, a été menée en parallèle dans les autres régions.

Ainsi, des ateliers ouverts à tous les acteurs de ces deux secteurs, se sont déroulés en Champagne-Ardenne de décembre 2012 à février 2013.

Animés par des professionnels pour réfléchir plus concrètement sur l'évolution de ces filières, ils ont permis d'identifier des enjeux et formuler des propositions pour favoriser le dynamisme économique de ces filières.

Les thèmes suivants ont été abordés dans les deux filières:

- Emploi, formations et métiers
- Compétitivité et export
- Stratégies collectives.

Deux ateliers spécifiques ont également été organisés :

- Perspectives de valorisation du bois dans la construction et la chimie verte
- Maîtrise des enjeux environnementaux : un facteur de compétitivité pour les industries agroalimentaires.

Les propositions ont servi de socle à la construction du **plan national** d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois présenté le 17 octobre 2013 et du **contrat national de filière agroalimentaire** signé le 19 juin 2013.



[www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/
Rencontres-regionales-pour-l](http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/Rencontres-regionales-pour-l)

5

CANDIDATURES EN
CHAMPAGNE-ARDENNE
EN 2013 :
2 DANS LA CATÉGORIE
«EXPLOITANTS »
ET 3 DANS LA
CATÉGORIE
« STRUCTURES »



LES TROPHÉES DE L'AGRICULTURE DURABLE

Créés en 2008 par le ministère chargé de l'agriculture en partenariat avec le Crédit Agricole, les trophées de l'agriculture durable distinguent des démarches innovantes, exemplaires d'une agriculture à la fois productive et respectueuse des hommes qui la font vivre.

En 2013, le concours a récompensé plus particulièrement les démarches à caractère agro-écologique.

La remise des prix régionaux a été faite par le Préfet de la région Champagne-Ardenne, le mercredi 4 septembre 2013 lors de la foire de Châlons-en-Champagne à l'occasion de la conférence organisée sur les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et a distingué :

1) La société coopérative et participative (SCOP) des Viennes à Saint-André-les-Vergers

La démarche de maraîchage biologique, initiée par la SCOP des Viennes, repose sur une moindre utilisation des engrais et des produits de défense des cultures, une diminution de l'arrosage et un élargissement de l'espace entre les rangs de culture.

2) VIVESCIA à Reims

La création de la marque RESPECT'IN est portée par le groupe coopératif VIVESCIA.

Respect'in est une marque qui est attribuée aux agriculteurs sur la base du respect d'un cahier des charges qui prend en compte les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

 www.agriculture.gouv.fr

L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Créée par le décret n°2009-496 du 30 avril 2009, l'autorité environnementale intervient à trois stades de l'élaboration d'un projet, plan ou programme :

- En amont de la conception de certains projets, elle décide, dans le cadre de la procédure d'examen, de la nécessité (ou non) de réaliser une évaluation environnementale (ou étude d'impact)
- Au début de l'évaluation environnementale, elle apporte au porteur du projet, une information sur le contenu et le niveau de détail attendu de cette évaluation
- Lors de l'instruction du dossier, elle émet un avis sur la prise en compte de l'environnement dans le plan, programme ou projet.

En 2013, l'autorité environnementale de Champagne-Ardenne a délivré 73 avis, dont plus de la moitié sur des projets d'installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que 76 décisions au cas par cas (dont 67 dispenses). Au-delà de leur activité d'instruction, les services de la DREAL ont également largement communiqué sur ce dispositif, encore récent, auprès des maîtres d'ouvrage et des bureaux d'étude.

L'organisation d'une journée d'information le 8 octobre 2013 à Châlons-en-Champagne a réuni une quarantaine d'acteurs locaux.

 www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr



3

**L'action
de l'État**

en faveur de
l'élaboration
et du suivi des
contractualisations

Une élaboration partenariale des contractualisations 2014-2020

Programmations 2014-2020

La préparation des programmes européens a été réalisée en concertation avec les acteurs régionaux, complétée par des échanges réguliers vers la Commission Européenne, pour garantir une adéquation des projets de programmes régionaux avec les besoins du territoire et les exigences des textes européens. Des points de rencontres réguliers de concertation et de validations successives ont été organisés en 2013.

Après un lancement officiel, le 21 décembre 2012, de la préparation du contenu des programmes et des contractualisations qui couvriront la période 2014-2020 (programmations européennes : FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) FSE (Fonds Social Européen) et CPER (Contrat de Plan Etat-Région)), les services de l'Etat et du Conseil régional ont animé conjointement, au cours du premier semestre 2013, neuf groupes de travail thématiques. Il s'agissait, avec les 700 personnes qui y ont participé, de proposer une stratégie régionale, des objectifs à atteindre et des pistes d'action dans tous les domaines couverts : recherche et innovation, développement des PME, transition écologique et énergétique, protection de l'environnement, aménagement rural, politique de la ville, transports. Le comité de pilotage « préparation 2014-2020 », co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional a été réuni le 9 avril 2013. Lors du « séminaire des territoires » organisé le 3 mai 2013 au Complexe Mont Bernard de Châlons-en-Champagne, les Conseils généraux, Communautés

d'agglomération, Parcs naturels régionaux, CESER, villes de plus de 5 000 habitants, associations des Maires, Pays, Conseils de développement locaux, Communautés de communes, comme les services du Conseil régional et de l'Etat, ont ainsi pu prendre connaissance de l'avancée de la construction des programmes et débattre sur les actions proposées.

Le second semestre 2013 a permis une progression très nette dans le contenu des programmes, toujours dans le même esprit de concertation. Les partenaires régionaux ont été réunis, dans la même configuration que le 3 mai 2013, pour examiner une version approfondie des programmes FEDER, FEADER et FSE les 14 octobre 2013 et 17 janvier 2014, à Châlons en Champagne.

La validation par Bruxelles des programmes européens est prévue pour le dernier trimestre 2014.

Pour le CPER, le Premier Ministre a adressé aux Préfets de région trois circulaires, les 2 août, 25 septembre et 15 novembre 2013, pour définir l'architecture et le contenu des prochains Contrats de Plan 2014-2020. Cinq thématiques sont proposées à la contractualisation :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- La couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique
- L'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur



ÉLABORATION
DES PROGRAMMES
2014-2020

9

GROUPE DE TRAVAIL

700

PARTICIPANTS

- La mobilité multimodale
- La transition écologique et énergétique.

L'emploi, qui constitue une priorité, sera traité de façon transversale dans les contrats.

Le volet territorial du contrat assurera, en complément, l'égalité des territoires en mobilisant des moyens spécifiques pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes, ainsi que pour ceux qui sont confrontés à un déficit de services au public.

La préparation du Contrat de Plan a donc été engagée à partir de septembre 2013, pour une formalisation de la contractualisation prévue au début de l'automne 2014.

Le taux d'avancement du CPER est de 60,5% fin 2013. Si on exclut la thématique « transport », il serait de 75,6% et approcherait la moyenne nationale de 79,2%.

Le CPER 2007-2013 est prolongé en 2014 afin d'assurer la continuité avec la nouvelle génération des CPER qui débutera en 2015.

Les fonds européens 2007-2013

Une fin de programmation active en 2013

La Champagne-Ardenne bénéficie de l'intervention de trois fonds européens : le FEADER, le FEDER et le FSE. Ils interviennent chacun spécifiquement sur le soutien des zones rurales, l'attractivité du territoire régional et le soutien de l'emploi.

L'année 2013 a ainsi été marquée par une programmation particulièrement active à l'approche de la clôture des programmes 2007-2013. L'ensemble des services de l'Etat a été très mobilisé afin d'optimiser l'attribution des aides au territoire de la Champagne-Ardenne.

Le Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013

Pour l'année 2013, 11,9 M€ de crédits Etat ont été programmés principalement sur les thématiques « agriculture - alimentation et pêche » et « enseignement supérieur et recherche » avec respectivement 4,7 M€ et 4,74 M€ de crédits Etat engagés.

Les projets les plus emblématiques soutenus en 2013 dans le cadre du CPER sont présentés dans les parties 1 et 2.

Le FEDER

218 opérations ont été programmées en 2013 pour un montant de 56,65 M€ de FEDER (30,52% de la maquette globale), dont 136 opérations (39M€) instruites et gérées sur le périmètre Etat.

A titre d'illustrations :

- Sur le volet de la recherche et de l'innovation, l'Université de Reims Champagne-Ardenne a été soutenue pour un montant de 1,7 M d'euros de FEDER en 2013, notamment avec la réalisation du projet AQUAL, objet d'un accompagnement pluriannuel, visant à l'identification de biomarqueurs pour l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- Sur le volet urbain, la programmation s'effectue essentiellement dans le cadre des Appels à Projets Urbains (AAPU). 24 dossiers ont été programmés en 2013, représentant 7,84 M€ de FEDER et un quart des montants contractualisés, contribuant à la dynamisation de la programmation (exemple : Maison de la petite enfance à Reims pour 600 000 € de FEDER).

Le FSE

Au cours de l'année 2013, 18,2 M€ ont été programmés dans la région Champagne-Ardenne, soit 22% de l'enveloppe globale.

A titre d'exemple, dans le cadre de la mesure de soutien des publics ayant des difficultés particulières d'insertion, l'opération « les papillons blancs » réalisée par l'association la Permanence du Jard a été soutenue à hauteur de 250 000 € de FSE. Cette opération vise à accompagner des personnes en situation de handicap dans leur parcours vers l'accès à l'emploi.

Le FEADER

Le FEADER en 2013 a accompagné 2 968 projets sur le territoire régional pour un montant de 29,2 M€, ce qui représente 24,4% de la maquette globale.

Il a par exemple soutenu en 2013 :

- La création d'une médiathèque à Sézanne, avec une participation à hauteur de 300 000 € (11,09% de l'assiette éligible)

- La création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Saulces-Monclin avec une participation de 50 000 € (8,20% du montant éligible). Ce pôle, qui rassemble plusieurs professionnels de santé (médecin, pharmacien, kinésithérapeute, infirmière...), permet de faciliter l'accès aux soins et d'inscrire le patient dans un parcours.

Communication sur les fonds européens

La Préfecture de région, le Conseil régional, la DIRECCTE, la DRAAF et le Centre régional information jeunesse Champagne-Ardenne / Europe Direct ont célébré l'Europe, à l'occasion de la Fête de l'Europe, du 13 au 18 mai 2013.

Un bus aux couleurs européennes a sillonné la région et fait étape dans six villes du territoire champardennais (Chaumont, Troyes, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Sedan et Reims).

Chaque étape était organisée autour d'une animation dans un lycée de l'agglomération de 9h à 14h et d'une animation sur une place publique de 15h à 19h.

A cette occasion a été présentée une exposition valorisant des projets exemplaires soutenus par les Fonds européens en région. Par ailleurs, des échanges et débats autour de la citoyenneté européenne et de la mobilité des jeunes étaient organisés.

La tenue de cet événement a permis de présenter l'action concrète de l'Union européenne en région, de sensibiliser les Champardennais à la notion de citoyenneté européenne et de promouvoir les échanges européens en direction de la jeunesse.

Quatre animations ont été proposées tout au long de chaque journée :

• Citoyenneté européenne (échanges-débat)

Témoignages de jeunes européens présents en région, avec des échanges et des discussions sur les opportunités d'études à l'étranger (Erasmus+, Europass...)



Le bus de l'Europe place
d'Erlon à Reims

- **Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**

Mini-exposé sur la base d'une exposition de projets champardennais.

- **« L'Europe fait l'Oie »**

Un jeu de l'oie géant pour découvrir les 27 pays de l'Union européenne.

- **Stand d'information Europe**

Des documents d'information généraux sur l'Union européenne et ses politiques, les fonds européens et la citoyenneté européenne ont été mis à disposition.

Des quiz et des lots aux couleurs de l'Europe ont été distribués.

Bilan :

19 classes de 2^{nde} à BTS : 550 élèves concernés

Grand public : 450 personnes

10 articles de presse et des centaines de quiz et lots aux couleurs de l'Europe.



LE FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Le FNADT a été mobilisé en 2013 à hauteur de 4 623 723 €€ en autorisations d'engagement, ce qui représente 100% de la dotation allouée à la Champagne-Ardenne pour l'année. 40 dossiers ont ainsi été financés, dont 17 dans les Ardennes, 6 dans l'Aube, 8 dans la Marne, 6 en Haute-Marne et 3 sur des opérations régionales.

Deux domaines d'intervention en 2013 : l'économie et les services.

2013 était la dernière année du Contrat de Développement Economique des Ardennes (CDEA) qui a couvert la période 2007-2013 et mobilisé, pour cette dernière année, 2 811 729 € de crédits FNADT sur 8 opérations à vocation économique : bâtiments industriels et d'activités, aménagement de zones d'activités ou lotissements industriels. Cette dynamique de programmation dans les Ardennes traduit la forte mobilisation des acteurs locaux en faveur du développement économique départemental.

Le deuxième domaine de mobilisation du FNADT est celui des services au public. Il s'agit d'abord du soutien à la création et au fonctionnement des RSP (Relais de Services Publics, 15 dossiers en 2013, dont 1 pour l'investissement). Il s'agit ensuite de l'appui à la création d'équipements : équipement culturel, équipement d'accueil pour la petite enfance... Les maisons de santé pluridisciplinaires (5 dossiers en 2013) poursuivent leur développement en Champagne-Ardenne pour améliorer l'offre de santé dans les secteurs prioritaires.

10 000

C'EST LE MONTANT EN EUROS DE
FNADT ACCORDÉ ANNUELLEMENT À
CHAQUE RELAIS DE SERVICE PUBLIC
POUR SON FONCTIONNEMENT

GLOSSAIRE

ACSE Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ARS CA Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne

ASH Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés

CCI Chambre de Commerce et d'Industrie

CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPER Contrat de Projets Etat-Région

CREPS Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives

CUCS Contrats Urbains de Cohésion Sociale

DASEN Directeurs Académique des Services de l'Education Nationale

DDCSPP Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDT Direction Départementale des Territoires

DGESCO Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRJSCS Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DRRT Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

DSEDE Direction des services départementaux (anciennement inspection académique)

ENT Espace Numérique de Travail

ENR Energies Renouvelables

FEADER Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER Fonds Européen pour le Développement Régional

FSE Fonds Social Européen

GPEC Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

GIP ARIFOR Action Régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orientation

IEN TICE Inspecteurs de l'Education Nationale en charge du pilotage de l'ensemble des actions TICE

INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MILDT Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie

ONF Office national des Forêts

ORCCA Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne

PCAER Plan Climat Air Energie

PLU Plan Local d'Urbanisme

Pôle IAR Pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources

PME Petites et Moyennes Entreprises

POS Plan d'Occupation des Sols

PRSE2 Plan Régional santé environnement

RFF Réseau Ferré de France

RTE Réseau de Transport d'Electricité

SCoT Schéma de cohérence territoriale

SEGPA Section d'Enseignement Général et professionnel Adapté

SGAR Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

SIDPC Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

SIRACEDPC Service Interministériel regional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civiles

TPE Très Petites Entreprises

URCA Université de Reims Champagne-Ardenne

VNF Voies Navigables de France

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Préfecture de la région Champagne-Ardenne
3 rue du faubourg Saint-Antoine
51 036 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 27 40 00
www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction régionale des finances publiques
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale des affaires culturelles
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Rectorat
Agence régionale de santé

